

18 mar 2022 -16:19

Appartient à [Conseil des ministres du 18 mars 2022](#)

Prolongation des prisons de Saint-Gilles et Termonde

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a décidé de prolonger l'utilisation des prisons de Saint-Gilles et de Termonde.

Si les projets du Masterplan du gouvernement fédéral pour les prisons et l'internement sont mis en œuvre sans relâche, les événements récents ont engendré une augmentation beaucoup plus importante que prévu de la population carcérale. Des mesures doivent dès lors être prises de toute urgence.

Pour faire face à la forte surpopulation en attendant l'ouverture de capacités supplémentaires et afin de pouvoir offrir de meilleurs soins aux internés, le Conseil des ministres a accepté de maintenir les deux prisons ouvertes plus longtemps.

Le SPF Justice/DG EPI s'engage à libérer définitivement la prison de Saint-Gilles pour le 31 décembre 2024 et de Termonde à l'ouverture du CPL d'Alost, ce qui entraînera la fermeture définitive des deux sites.

La forte augmentation de la population carcérale est notamment due à :

- un accroissement du nombre de prévenus dû au dossier SKY ECC
- un mouvement de rattrapage de condamnations dont l'exécution avait été différée par le Collège des procureurs généraux
- une augmentation du nombre d'internements prononcés malgré l'introduction d'un seuil d'internement et une augmentation du nombre d'internés dans les prisons

L'augmentation temporaire de la capacité est également importante dans la lutte contre l'impunité. En exécutant toutes les peines, la population pénitentiaire augmentera d'abord, mais finira par diminuer en raison de la réaction rapide, ce qui réduira la récidive.

Cette capacité supplémentaire temporaire et les investissements supplémentaires apportent plus d'oxygène dans les prisons fortement surpeuplées et permettent, en attendant les CPL, de mieux s'occuper de tous les détenus qui séjournent dans les prisons.

En outre, des mesures visant à réduire la population pénitentiaire seront également examinées et développées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be